



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 17 MAI 2011
Volume 13 - numéro 12

Procès-verbal de la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 mai 2011 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassinat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Guilmont Pelletier, commissaires, et madame Hélène Pelletier, représentante du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, Vincent Pelletier, coordonnateur aux ressources humaines, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, messieurs Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, commissaires, et Yves Breton, représentant du comité de parents.

PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Louise Cassinat, et résolu :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 - # 11
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Services éducatifs identifiés 2011-2012 – primaire et secondaire
 - 6.2 Plan d'effectif 2011-2012
 - personnel de soutien
 - personnel professionnel
 - 6.3 Soumissions pour travaux de rénovation
 - 6.4 Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire - 2011-2012
 - 6.5 Contrats en conciergerie
- 7.0 Varia
 - 7.1 Évaluation de la direction générale
 - 7.2 Prévisions de la clientèle préscolaire 2011-2012
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-653-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 - # 11

Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 - # 11, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-654-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Hélène Pelletier, représentante du comité de parents, donne le compte rendu de la réunion de mai 2011. Les principaux sujets discutés furent :

- Présentation de Monsieur Richard Gagnon sur les outils de prévention en toxicomanie et à propos de l'intimidation à l'école;
- Congrès FCPQ;
- Formation commissaire-parent;
- Comité EHDAA.

SERVICES ÉDUCATIFS IDENTIFIÉS 2011-2012 – PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente et commente les services éducatifs identifiés selon la prévision de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2011-2012.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les services éducatifs à dispenser pour l'année scolaire 2011-2012 selon la prévision de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire identifiée, comme présentés séance tenante et dont le résumé est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-655-CC)

PLAN D'EFFECTIF 2011-2012

Personnel de soutien

Le coordonnateur aux ressources humaines, monsieur Vincent Pelletier, présente et explique la teneur du Plan d'effectif 2011-2012 du personnel de soutien. Il résume les postes à maintenir, les postes en surplus à abolir et les nouveaux postes à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

D'adopter le Plan d'effectif 2011-2012 du personnel de soutien comme présenté séance tenante;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2011;

D'annexer ledit Plan d'effectif à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-656-CC)

Personnel professionnel

La directrice du Service des ressources humaines, madame Catherine Boulay, présente et explique la teneur du Plan d'effectif 2011-2012 du personnel professionnel. Elle résume les postes à maintenir, le nouveau poste à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé,
et résolu :

D'adopter le Plan d'effectif 2011-2012 du personnel professionnel comme présenté séance tenante;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du
1^{er} juillet 2011;

D'annexer ledit Plan d'effectif à la présente pour en faire
partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-657-CC)

SOUSSIONS POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente les projets d'investissement qui ont fait l'objet d'appel d'offres et dont le conseil des commissaires doit retenir le plus bas soumissionnaire conforme qui réalisera les travaux d'entretien et réparation requis.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont
adoptées :

École secondaire de Dégelis (Dégelis) - nouvelle structure de chaussée

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Actuel Conseil inc.» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la nouvelle structure de chaussée à l'École secondaire de Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Actuel Conseil inc.» suite à l'ouverture, le 28 avril 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction B.M.L. inc.» de Rivière-du-Loup pour la somme 147 431,07 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction B.M.L. inc.» de Rivière-du-Loup pour la nouvelle structure de chaussée à l'École secondaire de Dégelis;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-658-CC)

École Georges-Gauvin (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !) - drainage de la cour

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Actuel Conseil inc.» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le drainage de la cour de l'École Georges-Gauvin à Saint-Louis-du-Ha!-Ha!;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Actuel Conseil inc.» suite à l'ouverture, le 28 avril 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction R.J. Bérubé inc.» de Trois-Pistoles pour la somme de 86 830 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction R.J. Bérubé inc.» de Trois-Pistoles pour le drainage de la cour de l'École Georges-Gauvin à Saint-Louis-du-Ha!-Ha!;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-659-CC)

École Rayons-de-Soleil (Sainte-Françoise) – réfection d'une partie des toitures

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Rayons-de-Soleil de Sainte-Françoise;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 12 mai 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Jaro 90 inc.» de Lac-des-Aigles pour la somme de 24 450 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Jaro 90 inc.» de Lac-des-Aigles pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Rayons-de-Soleil de Sainte-Françoise;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-660-CC)

École de la Joie (Saint-Simon) – réfection de la salle des toilettes des garçons

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de la salle des toilettes des garçons à l'École de la Joie de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 12 mai 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Technipro BSL inc.» de Rimouski pour la somme de 40 664 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Technipro BSL inc.» de Rimouski pour la réfection de la salle des toilettes des garçons à l'École de la Joie de Saint-Simon;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-661-CC)

École des Moussaillons (Saint-Honoré) – remplacement partiel des portes et fenêtres

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Alfred Pelletier, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement partiel des portes et fenêtres de l'École des Moussaillons de Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Alfred Pelletier, architecte» suite à l'ouverture, le 16 mai 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 98 900 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour le remplacement partiel des portes et fenêtres de l'École des Moussaillons de Saint-Honoré;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-662-CC)

École l'Envol (Saint-Éloi) – remplacement partiel des fenêtres et du revêtement extérieur

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Alfred Pelletier, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement partiel des fenêtres et du revêtement extérieur de l'École l'Envol de Saint-Éloi;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Alfred Pelletier, architecte» suite à l'ouverture, le 16 mai 2011, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction VDO inc.» de L'Isle-Verte pour la somme de 85 210 \$, excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction VDO inc.» de L'Isle-Verte pour le remplacement partiel des fenêtres et du revêtement extérieur de l'École l'Envol de Saint-Éloi;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-663-CC)

OBJECTIF, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE – 2011-2012

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente et explique les modifications à apporter à la Politique «Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire» pour l'année 2011-2012.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassitat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les modifications présentées à la Politique «Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire» pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-664-CC)

CONTRATS EN CONCIERGERIE

La coordonnatrice aux ressources matérielles et au transport scolaire, madame Jany Lévesque, présente et explique le tableau résumé des différents contrats en conciergerie à attribuer suite aux appels d'offres sur invitation qui ont été lancés plus tôt.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les appels d'offres sur invitation qui ont été réalisés par le Service des ressources matérielles en vue d'assurer le service de conciergerie dans certaines écoles pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité effectuée sur les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire retient les plus basses soumissions conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services, selon les soumissions déposées, des personnes suivantes pour assurer le service de conciergerie dans les écoles nommées et ce, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 aux coûts déterminés :

ÉCOLE	MUNICIPALITÉ	NOM DU SOUSMISSIONNAIRE RETENU	2011-2012 (excluant taxes)	2012-2013 (excluant taxes)	2013-2014 (excluant taxes)
Centre acéricole	Pohénégamook (Sully)	Pierre Dupuis St-Elzéar	22 511,16 \$	22 736,27 \$	22 963,27 \$
Centre Trois-Pistoles + classe adulte	Trois-Pistoles	21544457 Québec inc (Bertin Rioux) St-Jean-de-Dieu	19 900 \$	20 298 \$	20 703 \$
Chanoine-Côté	Trois-Pistoles	Claude Corbin Trois-Pistoles	14 330 \$	15 300 \$	16 270 \$
Étincelle (de l')	Lac-des-Aigles	Marie-Paule Bouchard Lac-des-Aigles	21 416 \$	21 840 \$	22 281 \$
Joie (de la)	St-Simon	Nancy Chamberland St-Mathieu-de-Rioux	12 480 \$	12 480 \$	12 480 \$
Marie-Reine-des-Cœurs	Estcourt	Nicole Michaud Pohénégamook	24 289 \$	24 775 \$	25 270 \$
Parchemins (des)	St-Elzéar	Carl Labrecque Pohénégamook (Sully)	10 325 \$	10 575 \$	10 825 \$

ÉCOLE	MUNICIPALITÉ	NOM DU SOUMISSIONNAIRE RETENU	2011-2012 (excluant taxes)	2012-2013 (excluant taxes)	2013-2014 (excluant taxes)
Plein-Soleil	St-Juste-du-Lac	Cécile Langlais St-Juste-du-Lac	21 500 \$	21 930 \$	22 369 \$
Rayons-de-Soleil	Ste-Françoise	Marc Pinel St-Mathieu-de-Rioux	12 720 \$	12 720 \$	12 720 \$
Saint-Clément (de)	St-Clément	21544457 Québec inc (Bertin Rioux) St-Jean-de-Dieu	20 500 \$	20 910 \$	21 328 \$
Saint-Cyprien (de)	St-Cyprien	Jocelyn Ouellet St-Cyprien	29 459 \$	29 499 \$	29 499 \$
Saint-David	Pohénégamook (Sully)	Carl Labrecque Pohénégamook (Sully)	24 500 \$	25 125 \$	25 750 \$
Saint-Marc (de)	St-Marc-du-Lac-Long	Johanne Bossé St-Marc-du-Lac-Long	12 770 \$	13 025,40 \$	13 285,90 \$
Source (de la)	Biencourt	Louise Thériault Biencourt	21 159 \$	21 582 \$	22 014 \$
Verts-Sommets (des)	St-Athanase	Éric Sirois St-Athanase	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les contrats et autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-665-CC)

ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, souligne qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation de la direction générale. En conséquence, il désire former un comité qui verra à transmettre ses conclusions lors de la séance du comité exécutif du 7 juin prochain. Les membres se réuniront en comité plénier afin de réaliser l'exercice d'évaluation.

Les commissaires conviennent que messieurs Guilmont Pelletier, Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, France Dubé et madame Lucie Bossé formeront le comité d'évaluation.

PRÉVISIONS DE LA CLIENTÈLE PRÉSCOLAIRE 2011-2012

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, trace un portrait de la situation concernant le nombre d'élèves âgés de 4 ans qui, potentiellement, fréquenteront l'école au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Compte tenu des nouvelles directives du ministère de la Famille, les dispositions d'exception qui étaient acceptées depuis déjà plusieurs années dans notre Commission scolaire par rapport à l'accueil des élèves de 4 ans au «Passe-Partout» pour deux demi-journées au lieu d'une demi-journée par semaine et la mise en place de plusieurs services de préscolaire 4 ans à demi-temps dans les secteurs considérés économiquement défavorisés ne pourront plus s'appliquer.

Ceci a un impact certain sur les services offerts au préscolaire 4 ans par notre Commission scolaire à compter de l'année 2011-2012.

Monsieur D'Amours précise qu'on suit le dossier de près et, lorsque la situation sera plus précise, la Commission scolaire verra à acheminer une demande officielle au MELS afin d'obtenir la possibilité de déplacer, au besoin, les services de préscolaire 4 ans à demi-temps dans d'autres secteurs de son territoire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'historique, à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, des groupes de préscolaire 4 ans à demi-temps reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport applicables en milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a la responsabilité d'offrir des services de qualité à tous les élèves du préscolaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs doit ajuster son offre de service en tenant compte des nouvelles règles imposées, à compter de l'année scolaire 2011-2012, par les Centres de la petite enfance (CPE) concernant l'impossibilité de fréquenter l'école pour un élève de 4 ans à plus d'une demi-journée tout en se prévalant des services du CPE;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de certaines démarches qui nous permet de supposer l'ouverture du MELS à accepter la relocalisation de certains groupes de préscolaire 4 ans à demi-temps afin de mieux répondre à des besoins spécifiques d'élèves en milieux défavorisés;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport la possibilité de répartir ses groupes d'élèves de préscolaire 4 ans à demi-temps en tenant compte des besoins réels ciblés par la Commission scolaire et ce, suite à une réorganisation des services rendue nécessaire en raison des règles de financement des Centres de la petite enfance (CPE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-666-CC)

PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'informe si un parent peut aller consulter le dossier de son enfant à l'école. Le directeur général précise que, généralement, les parents en font la demande à la direction d'école qui devrait être en mesure d'y répondre.

Le Salon de l'emploi du Témiscouata

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs félicite monsieur Guilmont Pelletier qui a assumé avec brio son rôle de président d'honneur du Salon de l'emploi du Témiscouata qui s'est tenu à Rivière-Bleue le 6 mai 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-667-CC)

PROCHAINE SÉANCE

Le 21 juin 2011 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-668-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale